



GUIDE PRATIQUE DE

l'Accueil de la petite enfance À DOMBASLE-SUR-MEURTHE

À DESTINATION DES **PARENTS ET DES FUTURS PARENTS**

À LA RECHERCHE D'UN *mode de garde*



L'accueil collectif : le multi-accueil Le petit navire

Il s'agit d'un mode d'accueil pour les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à 6 ans.

Les enfants peuvent être accueilli

du lundi au vendredi de 7h à 18h30 :

- En accueil régulier
- En accueil occasionnel (en fonction des places disponibles)
- En accueil d'urgence

La structure est une structure communale agréée par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et possède une capacité d'accueil de 70 places.

Le projet d'établissement ainsi que le **règlement de fonctionnement** sont disponibles sur le site de la commune, dans la rubrique *Jeunesse – Crèche*.



LE COÛT

Pour chaque enfant accueilli, un taux horaire est calculé en fonction des ressources du foyer (année de référence : N - 2) et du nombre d'enfant(s) à charge. La tarification est établie en application des circulaires de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) qui définit des barèmes réévalués chaque année.

L'accueil individuel : les assistant(e)s maternel(les)

L'assistant maternel est un professionnel de la Petite Enfance qui accueille les enfants à son domicile, de manière régulière ou occasionnelle, pendant que leurs parents travaillent.

En faisant le choix de ce mode de garde, les parents deviennent employeurs.

Son activité est encadrée par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et doit obligatoirement s'être vu(e) délivré un agrément.

L'assistant maternel doit avoir suivi une formation de 120 heures (80h avant l'accueil d'un premier enfant et 40h au cours des 3 premières années d'accueil).



Sur la commune de Dombasle,
il y a environ 60 assistant(e)s
maternel(les).



OÙ TROUVER LA LISTE DES ASSISTANTS MATERNEL(LE)S DE LA COMMUNE :

- Contacter le Relais Petite Enfance
- Aller sur le site du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
- Aller sur le site monenfant.fr



Le Relais Petite Enfance (RPE)

ANCIENNEMENT APPELÉ RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

C'est un service gratuit

Pour les parents, le RPE est un **espace d'écoute et d'information**. Il **accompagne les familles dans la recherche du mode de garde** approprié en fonction de leurs besoins et apporte des éléments informatifs concernant l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

Le RPE est également habilité à répondre aux demandes des familles effectuées sur le site monenfant.fr

Pour les assistants maternels / les gardes d'enfants à domicile, le RPE organise des temps d'animation, de rencontre, d'échanges et de formation dans le but d'améliorer la qualité de leur accueil et de rompre l'isolement dû à la profession exercée essentiellement au domicile des professionnelles.

Pour les enfants, le RPE **propose des matinées d'éveil animées par une professionnelle de la Petite Enfance** ou par des intervenants extérieurs tel que des activités d'éveil culturel et artistique, d'éveil moteur, d'éveil musical, des sorties, spectacle de Noël...

Le programme des animations ainsi que le règlement intérieur du RPE est à retrouver sur le site de la commune Rubrique [Jeunesse – RPE](#)

Parents ou futurs parents, professionnels ou intéressés par les métiers de la petite enfance, contacter le RPE pour des informations et/ou les démarches à effectuer en tant que parent- employeur.

Le RPE est ouvert du lundi au vendredi, fermé le mercredi après-midi

Les permanences téléphoniques :

- Lundi et mardi de 9h à 12h
- Vendredi de 13h à 16h

Les permanences d'accueil sur rdv :

- Lundi et jeudi de 13h30 à 17h
- Mercredi de 9h à 12h
- Vendredi de 12h à 14h

Les activités sur inscription :

- Matinée libre le mardi matin de 9h15 à 11h15
- Ateliers d'éveil : le jeudi et le vendredi matin de 9h15 à 11h15

Le parcours pour les parents

ÉTAPE 1

La préinscription de l'enfant au Multi-accueil Le Petit Navire

(à partir du 3^e mois de grossesse)

Le retrait du dossier

Le dossier de préinscription est disponible :

- sur le site de la ville rubrique *Petite Enfance*
- au Relais Petite Enfance

Le dépôt du dossier

- au Relais Petite enfance (entrée rue Jules Ferry) sur rdv
- ou par mail à animation.rpe@ville-dombasle.fr

Un accusé de réception vous sera envoyé pour valider votre demande.

En parallèle, pour les parents qui le souhaitent

Recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le)

- consulter la liste disponible sur les sites monenfant.fr ou le site du Conseil Départemental 54
- contacter le RPE pour des informations les démarches à effectuer en tant que parent-employeur

ÉTAPE 2

La commission d'attribution des places

Les critères d'attribution :

- **Lieu de résidence** : la priorité est donnée aux enfants de la commune. De manière complémentaire, si des places restent disponibles, les parents résidant hors territoire peuvent être accueillis si un des deux parents travaille sur la commune.
- La situation familiale : la priorité est donnée aux situations sociales particulières.
- La date de réception de la demande
- La compatibilité du planning horaire demandé avec les disponibilités horaires de la structure

Réponse positive

Vous devez alors contacter la directrice du Multi-accueil Le Petit Navire pour l'inscription définitive et visiter la structure.

Réponse négative

Vous avez la possibilité de maintenir votre demande sur liste d'attente et/ou rechercher un(e) assistant(e) maternel(le).

Carnet d'adresses

MAIRIE DE DOMBASLE

Place Suzanne Pierre
54110 DOMBASLE

☎ 03 83 18 34 34

🌐 www.ville-dombasle.fr

📌 Ville de Dombasle-sur-Meurthe

RELAIS PETITE ENFANCE

25 rue Jules Ferry
54110 DOMBASLE

☎ 03 83 18 34 47

✉ animation.ram@ville-dombasle.fr

MULTI-ACCUEIL LE PETIT NAVIRE

8 rue Saint Don
54110 DOMBASLE

☎ 03 83 48 19 35

✉ multiaccueilfeanny@ville-dombasle.fr

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

21 rue de Saint-Lambert
54046 NANCY CEDEX

☎ 3230

🌐 <https://monenfant.fr>

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Point numérique Caf
8 rue Saint Don
54110 DOMBASLE

☎ 03 83 18 34 38

✉ ccas@ville-dombasle.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

48, Esplanade Jacques Baudot
C.O. 900 19
54035 NANCY CEDEX

☎ 03 83 94 54 54

🌐 www.meurthe-et-moselle.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DU SEL-ET-VERMOIS

Route de Lunéville
54110 DOMBASLE

☎ 03 83 48 21 44

✉ mdssitedombasle@departement54.fr

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE JEAN MONET

8 rue Saint Don
54110 DOMBASLE

☎ 03 83 18 29 62

✉ contact@ccjmdombasle.com



